



# 50 milles de l'Aude

Trophée de l'Aude (manche 2)

Course habitables en double - grade 5 B

## Gruissan

Samedi 16 et dimanche 17 juin 2018

### AVIS DE COURSE

#### AUTORITE ORGANISATRICE

Cette régata est organisée par le **Gruissan Yacht club** en association avec le Yacht Club de Port Leucate, le Centre Nautique de Narbonne Plage, le Comité de Voile de l'Aude et placée sous l'égide de la FFV.

#### 1) REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- les règles de course à la voile 2017/2020 (RCV)
- Le règlement de la classe Osiris Habitable
- les règles pour l'équipement des voiliers
- les prescriptions de FFV
- le présent avis de course
- les instructions de course et leur annexe

L'épreuve sera courue à moins de 6 M d'un abri et tous les bateaux devront avoir à bord pendant les courses l'armement correspondant (division 240). Le RIPAM sera d'application.

#### 2) PUBLICITE

Les concurrents devront présenter si besoin la carte d'autorisation de port de publicité

#### 3) ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte aux bateaux habitables classes B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3 et R4 du Handicap OSIRIS. Les concurrents devront présenter, à la confirmation d'inscription, les licences F.V.V. de tout l'équipage.

**Les licences devront être qualifiées « compétition » ou pour les autres être accompagnées d'un certificat médical de non contre-indication « à la pratique de la voile en compétition » daté de moins de 1 an.**

Les concurrents devront fournir une photocopie de la carte d'identité du bateau

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

**Il ne sera pas délivré de licence journalière au moment de l'inscription définitive.** Elles pourront être délivrées sous réserve d'avoir été demandées 48h avant la date de la régata accompagnée d'un certificat médical « compétition ». Le formulaire de demande est disponible sur le site du : [www.gruissan-yacht-club.fr](http://www.gruissan-yacht-club.fr)

#### 4) INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à 20 € par bateau  
**L'inscription se fait avant le mardi 12 juin 2018**

- sur le site [gruissan-yacht-club.fr/regates/inscription/](http://gruissan-yacht-club.fr/regates/inscription/) et envoi des droits par courrier
- par courrier sur fiche Freg accompagnée des droits

**La confirmation du départ** pour les bateaux extérieurs au Gruissan Yacht Club pourra se faire par présentation sur l'eau (et appel par VHF) au bateau comité 15 minutes au moins avant le départ.

#### 5) PROGRAMME

##### Samedi 16 Juin

- 9h. à 9h30 Inscription définitive des bateaux au GYC
- 11h30 Mise à disposition sur l'eau  
Briefing des équipages (par VHF sur zone)
- 12h00 Courses à suivre

##### Dimanche 17 juin

- 12h30 Proclamation des résultats à Gruissan

#### 6) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses et ses annexes seront téléchargeables sur le site du [gruissan-yacht-club.fr/regates/avis-de-courses](http://gruissan-yacht-club.fr/regates/avis-de-courses) et affichées sur la vitrine du GYC la semaine précédant la régata.

**Il ne sera pas distribué d'édition papier**

#### 7) PARCOURS

Parcours côtiers au départ devant Port la Nouvelle avec arrivée à Gruissan

#### 8) SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

#### 9) CLASSEMENT

La fermeture de la ligne ne pourra excéder le 17 juin à 10h. Le système de classement sera le système à minima (RCV 2017/2020) Temps/Distance et CVL.

#### 10) PLACE AU PORT

Les participants extérieurs pourront être reçus (sur réservation auprès de la Capitainerie (0468742160) après inscription) en franchise de port : 7 jours avant et 7 jours après la régata

#### 11) LIMITATION SORTIE D'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata

#### 12) COMMUNICATION RADIO

Le canal VHF sera le 8.

Un bateau ne doit recevoir ni émettre de communication (VHF ou téléphone) qui ne soit recevable par tous les bateaux

#### 13) PRIX

A la discrétion des organisateurs et remis aux résultats

#### 14) DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 15) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

##### GRUISSAN YACHT CLUB

Quai de la tramontane, 11430 Gruissan

Tel :0468492939 [gruissan.yacht.club@wanadoo.fr](mailto:gruissan.yacht.club@wanadoo.fr)

ou YCPL: [ycpl.fr](http://ycpl.fr) / CNNP: [cnnp.fr](http://cnnp.fr)